

SAFETY DATA SHEET

1. Identification

Product identifier	TOLUENE
Other means of identification	
CAS number	108-88-3
Synonyms	Methyl benzene * Benzene, methyl- * TOLUENE
Recommended use	ALL PROPER AND LEGAL PURPOSES
Recommended restrictions	None known.

Manufacturer/Importer/Supplier/Distributor information

Manufacturer

Company name	Dustronics Inc.
Address	18-10 Bramhurst Ave Brampton, ON L6T 5H1 Canada
Telephone	416-880-6772
Website	www.dustronics.com
E-mail	service@dustronics.com

Emergency phone number 416-880-6772

2. Hazard identification

Physical hazards	Flammable liquids	Category 2
Health hazards	Acute toxicity, oral	Category 4
	Acute toxicity, inhalation	Category 4
	Skin corrosion/irritation	Category 2
	Serious eye damage/eye irritation	Category 2
	Reproductive toxicity	Category 2
	Specific target organ toxicity following single exposure	Category 3 narcotic effects
	Specific target organ toxicity following repeated exposure	Category 1
	Aspiration hazard	Category 1
Environmental hazards	Hazardous to the aquatic environment, acute hazard	Category 2
	Hazardous to the aquatic environment, long-term hazard	Category 2

Label elements



Signal word Danger

Hazard statements Highly flammable liquid and vapour. Harmful if swallowed. May be fatal if swallowed and enters airways. Causes skin irritation. Causes serious eye irritation. Harmful if inhaled. May cause drowsiness or dizziness. Suspected of damaging fertility or the unborn child. Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure. Toxic to aquatic life. Toxic to aquatic life with long lasting effects.

Precautionary statement

Prevention

Obtain special instructions before use. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking. Keep container tightly closed. Ground and bond container and receiving equipment. Use explosion-proof electrical/ventilating/lighting equipment. Use non-sparking tools. Take action to prevent static discharges. Do not breathe mist/vapours. Wash thoroughly after handling. Do not eat, drink or smoke when using this product. Use only outdoors or in a well-ventilated area. Avoid release to the environment. Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection.

Response

IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTRE/doctor. Rinse mouth. Do NOT induce vomiting. IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water. IF INHALED: Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing. IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. IF exposed or concerned: Get medical advice/attention. If skin irritation occurs: Get medical advice/attention. If eye irritation persists: Get medical advice/attention. Take off contaminated clothing and wash it before reuse. In case of fire: Use appropriate media to extinguish. Collect spillage.

Storage

Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed. Store in a well-ventilated place. Keep cool. Store locked up.

Disposal

Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.

Supplemental information

Other hazards

Static accumulating flammable liquid can become electrostatically charged even in bonded and grounded equipment. Sparks may ignite liquid and vapour. May cause flash fire or explosion.

3. Composition/information on ingredients

Substances

Chemical name	Common name and synonyms	CAS number	%
Toluene	Methyl benzene Benzene, methyl- TOLUENE	108-88-3	100

All concentrations are in percent by weight unless ingredient is a gas. Gas concentrations are in percent by volume.

4. First-aid measures

Inhalation

Remove victim to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing. Oxygen or artificial respiration if needed. Call a poison centre or doctor/physician if you feel unwell.

Skin contact

Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water/shower. If skin irritation occurs: Get medical advice/attention. Wash contaminated clothing before reuse.

Eye contact

Immediately flush eyes with plenty of water for at least 15 minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Get medical attention if irritation develops and persists.

Ingestion

Call a physician or poison control centre immediately. Rinse mouth. Do not induce vomiting. If vomiting occurs, keep head low so that stomach content doesn't get into the lungs.

Most important symptoms/effects, acute and delayed

Aspiration may cause pulmonary oedema and pneumonitis. May cause drowsiness or dizziness. Headache. Nausea, vomiting. Severe eye irritation. Symptoms may include stinging, tearing, redness, swelling, and blurred vision. Skin irritation. May cause redness and pain. Prolonged exposure may cause chronic effects.

Indication of immediate medical attention and special treatment needed

Provide general supportive measures and treat symptomatically. Thermal burns: Flush with water immediately. While flushing, remove clothes which do not adhere to affected area. Call an ambulance. Continue flushing during transport to hospital. Keep victim warm. Keep victim under observation. Symptoms may be delayed.

General information

Take off all contaminated clothing immediately. IF exposed or concerned: Get medical advice/attention. If you feel unwell, seek medical advice (show the label where possible). Ensure that medical personnel are aware of the material(s) involved, and take precautions to protect themselves. Show this safety data sheet to the doctor in attendance. Wash contaminated clothing before reuse.

5. Fire-fighting measures

Suitable extinguishing media

Water fog. Foam. Carbon dioxide (CO₂). Dry chemical powder, carbon dioxide, sand or earth may be used for small fires only.

Unsuitable extinguishing media	Do not use water jet as an extinguisher, as this will spread the fire.
Specific hazards arising from the chemical	Vapours may form explosive mixtures with air. Vapours may travel considerable distance to a source of ignition and flash back. This product is a poor conductor of electricity and can become electrostatically charged. If sufficient charge is accumulated, ignition of flammable mixtures can occur. To reduce potential for static discharge, use proper bonding and grounding procedures. This liquid may accumulate static electricity when filling properly grounded containers. Static electricity accumulation may be significantly increased by the presence of small quantities of water or other contaminants. Material will float and may ignite on surface of water. During fire, gases hazardous to health may be formed.
Special protective equipment and precautions for firefighters	Self-contained breathing apparatus and full protective clothing must be worn in case of fire.
Firefighting equipment/instructions	In case of fire and/or explosion do not breathe fumes. Move containers from fire area if you can do so without risk.
Specific methods	Use standard firefighting procedures and consider the hazards of other involved materials.
General fire hazards	Highly flammable liquid and vapour.

6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures	Keep unnecessary personnel away. Keep people away from and upwind of spill/leak. Eliminate all ignition sources (no smoking, flares, sparks, or flames in immediate area). Wear appropriate protective equipment and clothing during clean-up. Do not breathe mist/vapours. Do not touch damaged containers or spilled material unless wearing appropriate protective clothing. Ventilate closed spaces before entering them. Use appropriate containment to avoid environmental contamination. Transfer by mechanical means such as vacuum truck to a salvage tank or other suitable container for recovery or safe disposal. Local authorities should be advised if significant spillages cannot be contained. For personal protection, see section 8 of the SDS.
Methods and materials for containment and cleaning up	Eliminate all ignition sources (no smoking, flares, sparks, or flames in immediate area). Keep combustibles (wood, paper, oil etc.) away from spilled material. Take precautionary measures against static discharge. Use only non-sparking tools. This product is slightly soluble in water. Prevent entry into waterways, sewer, basements or confined areas. Large Spills: Stop the flow of material, if this is without risk. Dike the spilled material, where this is possible. Use a non-combustible material like vermiculite, sand or earth to soak up the product and place into a container for later disposal. Following product recovery, flush area with water. Small Spills: Absorb with earth, sand or other non-combustible material and transfer to containers for later disposal. Wipe up with absorbent material (e.g. cloth, fleece). Clean surface thoroughly to remove residual contamination.
Environmental precautions	Never return spills to original containers for re-use. For waste disposal, see section 13 of the SDS. Avoid release to the environment. Inform appropriate managerial or supervisory personnel of all environmental releases. Prevent further leakage or spillage if safe to do so. Avoid discharge into drains, water courses or onto the ground. Use appropriate containment to avoid environmental contamination.

7. Handling and storage

Precautions for safe handling

Obtain special instructions before use. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Do not handle, store or open near an open flame, sources of heat or sources of ignition. Protect material from direct sunlight. Explosion-proof general and local exhaust ventilation. Minimize fire risks from flammable and combustible materials (including combustible dust and static accumulating liquids) or dangerous reactions with incompatible materials. Handling operations that can promote accumulation of static charges include but are not limited to: mixing, filtering, pumping at high flow rates, splash filling, creating mists or sprays, tank and container filling, tank cleaning, sampling, gauging, switch loading, vacuum truck operations. Take precautionary measures against static discharges. All equipment used when handling the product must be grounded. Use non-sparking tools and explosion-proof equipment. Do not breathe mist/vapours. Do not taste or swallow. Avoid contact with eyes, skin, and clothing. When using, do not eat, drink or smoke. Pregnant or breastfeeding women must not handle this product. Should be handled in closed systems, if possible. Use only outdoors or in a well-ventilated area. Wear appropriate personal protective equipment. Wash hands thoroughly after handling. Avoid release to the environment. Observe good industrial hygiene practices.

For additional information on equipment bonding and grounding, refer to the Canadian Electrical Code in Canada, (CSA C22.1), or the American Petroleum Institute (API) Recommended Practice 2003, "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" or National Fire Protection Association (NFPA) 77, "Recommended Practice on Static Electricity" or National Fire Protection Association (NFPA) 70, "National Electrical Code".

Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Store locked up. Keep away from heat, sparks and open flame. Prevent electrostatic charge build-up by using common bonding and grounding techniques. Eliminate sources of ignition. Avoid spark promoters. Ground/bond container and equipment. These alone may be insufficient to remove static electricity. Store in a cool, dry place out of direct sunlight. Store in tightly closed container. Store in a well-ventilated place. Keep in an area equipped with sprinklers. Store away from incompatible materials (see Section 10 of the SDS).

8. Exposure controls/personal protection

Recommendations listed in this section indicate the type of equipment, which will provide protection against overexposure to this product. Conditions of use, adequacy of engineering or other control measures, and actual exposures will dictate the need for specific protective devices at your workplace.

Occupational exposure limits

US. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)

Material	Type	Value
Toluene (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. Alberta OELs (Occupational Health & Safety Code, Schedule 1, Table 2), as amended

Material	Type	Value
Toluene (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m ³ 50 ppm

Canada. British Columbia OELs. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, as amended)

Material	Type	Value
Toluene (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. Manitoba OELs (Reg. 217/2006, The Workplace Safety And Health Act), as amended

Material	Type	Value
Toluene (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. New Brunswick OELs: Threshold Limit Values (TLVs) Based on the 1991 and 1997 ACGIH TLVs and BEIs Publication (New Brunswick Regulation 91-191)

Material	Type	Value
Toluene (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. Ontario OELs. (Control of Exposure to Biological or Chemical Agents), as amended

Material	Type	Value
Toluene (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. Quebec OELs. (Ministry of Labor - Regulation respecting occupational health and safety), as amended

Material	Type	Value
Toluene (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m ³ 50 ppm

Canada. Saskatchewan OELs (Occupational Health and Safety Regulations, 1996, Table 21), as amended

Material	Type	Value
Toluene (CAS 108-88-3)	15 minute	60 ppm
	8 hour	50 ppm

Consult provincial or territorial exposure values, as may apply.

Biological limit values
ACGIH Biological Exposure Indices (BEI)

Material	Value	Determinant	Specimen	Sampling Time
Toluene (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-Cresol, with hydrolysis	Creatinine in urine	*
	0.03 mg/l	Toluene	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluene	Blood	*

* - For sampling details, please see the source document.

Exposure guidelines
Canada - Alberta OELs: Skin designation

Toluene (CAS 108-88-3) Can be absorbed through the skin.

Canada - Quebec OELs: Skin designation

Toluene (CAS 108-88-3) Can be absorbed through the skin.

Canada - Saskatchewan OELs: Can be absorbed through the skin.

Toluene (CAS 108-88-3) Can be absorbed through the skin.

Appropriate engineering controls

Explosion-proof general and local exhaust ventilation. Good general ventilation should be used. Ventilation rates should be matched to conditions. If applicable, use process enclosures, local exhaust ventilation, or other engineering controls to maintain airborne levels below recommended exposure limits. If exposure limits have not been established, maintain airborne levels to an acceptable level. Provide eyewash station and safety shower.

Individual protection measures, such as personal protective equipment

The following are recommendations only for the use of PPE. These recommendations cannot anticipate the variety of workplaces where the product will be used, nor how the product will be used in a variety of applications and processes. In determining appropriate PPE and engineering controls, it is the duty of the employer / user to evaluate their use of this product in accordance with the requirements of the local jurisdiction, and, if necessary, in conjunction with a professional industrial hygienist.

Eyeface protection Chemical respirator with organic vapour cartridge and full facepiece.

Skin protection

Hand protection Wear appropriate chemical resistant gloves.

Other Wear appropriate chemical resistant clothing. Use of an impervious apron is recommended.

Respiratory protection Chemical respirator with organic vapour cartridge and full facepiece.

Thermal hazards Wear appropriate thermal protective clothing, when necessary.

General hygiene considerations

Observe any medical surveillance requirements. When using do not smoke. Keep away from food and drink. Always observe good personal hygiene measures, such as washing after handling the material and before eating, drinking, and/or smoking. Routinely wash work clothing and protective equipment to remove contaminants.

9. Physical and chemical properties

Appearance

Physical state Form	Liquid.
Colour	Liquid.
Odour	CLEAR COLOURLESS AROMATIC
Odour threshold	Not available.
pH	Not available.
Melting point/freezing point	-95.56 °C (-140 °F)
Initial boiling point and boiling range	110.6 °C (231.08 °F)
Flash point	4.4 °C (40.0 °F)
Evaporation rate	Not available.
Flammability (solid, gas)	Not applicable.
Upper/lower flammability or explosive limits	
Explosive limit - lower (%)	1.27 %
Explosive limit – upper (%)	7 %(V)
Vapour pressure	Not available.
Vapour density	3.1
Relative density	Not available.
Solubility(ies)	
Solubility (water)	0.7 g/l at 74 °F
Partition coefficient (n-octanol/water)	2.73
Auto-ignition temperature	480 °C (896 °F)
Decomposition temperature	Not available.
Viscosity	Not available.
Other information	
Density	7.26 lbs/gal 0.87 g/ml
Dynamic viscosity	0.27 mPa.s (100 °C (212 °F))
Explosive properties	Not explosive.
Flammability class	Flammable IB estimated
Heat of combustion (NFPA 30B)	28.4 kJ/g
Molecular formula	C7-H8
Molecular weight	92.14 g/mol
Oxidizing properties	Not oxidizing.
Percent volatile	100 %
Specific gravity	0.87
Surface tension	27.73 mN/m (25 °C (77 °F))
VOC	100 %

10. Stability and reactivity

Reactivity	The product is stable and non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.
Chemical stability	Material is stable under normal conditions.
Possibility of hazardous reactions	Hazardous polymerization does not occur.
Conditions to avoid	Avoid heat, sparks, open flames and other ignition sources. Avoid temperatures exceeding the flash point. Contact with incompatible materials.
Incompatible materials	Strong oxidizing agents.

Hazardous decomposition products

No hazardous decomposition products are known.

11. Toxicological information

Information on likely routes of exposure

Inhalation	Harmful if inhaled. May cause drowsiness or dizziness. Headache. Nausea, vomiting.
Skin contact	Causes skin irritation.
Eye contact	Causes serious eye irritation.
Ingestion	Harmful if swallowed. Droplets of the product aspirated into the lungs through ingestion or vomiting may cause a serious chemical pneumonia.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

Aspiration may cause pulmonary oedema and pneumonitis. May cause drowsiness or dizziness. Headache. Nausea, vomiting. Severe eye irritation. Symptoms may include stinging, tearing, redness, swelling, and blurred vision. Skin irritation. May cause redness and pain.

Information on toxicological effects

Acute toxicity May be fatal if swallowed and enters airways. Harmful if inhaled.

Product	Species	Test Results
---------	---------	--------------

TOLUENE (CAS 108-88-3)

Acute

Dermal

LD50

Rat

12000 mg/kg

Skin corrosion/irritation

Serious eye damage/eye irritation

Causes skin irritation.

Causes serious eye irritation.

Respiratory or skin sensitization

Respiratory sensitization

Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.

Skin sensitization

Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.

Germ cell mutagenicity

Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.

Carcinogenicity

Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.

ACGIH Carcinogens

Toluene (CAS 108-88-3)

A4 Not classifiable as a human carcinogen.

Canada - Manitoba OELs: carcinogenicity

Toluene (CAS 108-88-3)

Not classifiable as a human carcinogen.

IARC Monographs. Overall Evaluation of Carcinogenicity

Toluene (CAS 108-88-3)

3 Not classifiable as to carcinogenicity to humans.

Reproductive toxicity

Suspected of damaging fertility or the unborn child. May cause drowsiness or dizziness.

Specific target organ toxicity - single exposure

Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure.

Specific target organ toxicity - repeated exposure

Aspiration hazard

May be fatal if swallowed and enters airways.

Chronic effects

Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure.

12. Ecological information

Ecotoxicity

Toxic to aquatic life with long lasting effects.

Product

Toluene (CAS 108-88-3)

Species

Test Results

Aquatic

Acute

Crustacea

EC50

Water flea (Daphnia magna)

5.46 - 9.83 mg/l, 48 hours

Product	Species	Test Results
Fish	LC50	
	Rainbow trout,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	5.89 - 7.81 mg/l, 96 hours

Persistence and degradability No data is available on the degradability of this substance.

Bioaccumulative potential

Partition coefficient n-octanol / water (log Kow)
2.73

Mobility in soil This product is slightly water soluble and may disperse in soil.

Other adverse effects The product contains volatile organic compounds which have a photochemical ozone creation potential.

13. Disposal considerations

Disposal instructions Collect and reclaim or dispose in sealed containers at licensed waste disposal site. Do not allow this material to drain into sewers/water supplies. Do not contaminate ponds, waterways or ditches with chemical or used container. Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.

Local disposal regulations Dispose in accordance with all applicable regulations.

Hazardous waste code The waste code should be assigned in discussion between the user, the producer and the waste disposal company.

Waste from residues / unused products Dispose of in accordance with local regulations. Empty containers or liners may retain some product residues. This material and its container must be disposed of in a safe manner (see: Disposal instructions).

Contaminated packaging Since emptied containers may retain product residue, follow label warnings even after container is emptied. Empty containers should be taken to an approved waste handling site for recycling or disposal.

14. Transport information

Transportation information on packaging may be different from that listed. Information is for reference purposes only. The shipper is legally required to provide, certify, and receive training on, the transportation data for any shipment. Transportation information on packaging may be different from that listed.

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code Not established.

TDG



General information IMDG Regulated Marine Pollutant.

TDG

UN number UN1294
UN proper shipping name TOLUENE
Transport hazard class(es)
Class 3
Subsidiary hazard -
Packing group II
Environmental hazards Not available.

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

15. Regulatory information

Canadian regulations

This product has been classified in accordance with the hazard criteria of the HPR and the SDS contains all the information required by the HPR.

Canada DSL Inventory: Registration Status

Benzene, methyl- (CAS 108-88-3) Listed

Canada Environmental Emergency Regulations Schedule 1: Listed Substance

TOLUENE (CAS 108-88-3) Listed

Canada NPRI (Supplier Notification Required): Listed substance

Toluene (CAS 108-88-3) Listed

Controlled Drugs and Substances Act

Not regulated.

Export Control List (CEPA 1999, Schedule 3)

Not listed.

Greenhouse Gases

Not listed.

Ontario. Toxic Substances. Toxic Reduction Act, 2009. Regulation 455/09 (July 1, 2011)

Toluene (CAS 108-88-3)

Precursor Control Regulations

Toluene (CAS 108-88-3) Class B

Other federal regulations

Drug Enforcement Administration (DEA). List 2, Essential Chemicals (21 CFR 1310.02(b) and 1310.04(f)(2) and Chemical Code Number

Toluene (CAS 108-88-3) 6594

Drug Enforcement Administration (DEA). List 1 & 2 Exempt Chemical Mixtures (21 CFR 1310.12(c))

Toluene (CAS 108-88-3) 35 %WV

DEA Exempt Chemical Mixtures Code Number

Toluene (CAS 108-88-3) 594

US state regulations

US. California Proposition 65

California Proposition 65 - CRT: Listed date/Developmental toxin

Toluene (CAS 108-88-3) Listed: January 1, 1991

US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))

Toluene (CAS 108-88-3)

California Proposition 65

California Proposition 65 - CRT: Listed date/Developmental toxin

Toluene (CAS 108-88-3) Listed: January 1, 1991

US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))

Toluene (CAS 108-88-3)

International regulations

Stockholm Convention

Not applicable.

Rotterdam Convention

Not applicable.

Kyoto Protocol

Not applicable.

Montreal Protocol

Not applicable.

Basel Convention

Not applicable.

International Inventories

Country(s) or region	Inventory name	On inventory (yes/no)*
Australia	Australian Inventory of Industrial Chemicals (AICIS)	Yes
Canada	Domestic Substances List (DSL)	Yes
Canada	Non-Domestic Substances List (NDSL)	No
China	Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	Yes
Europe	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)	Yes
Europe	European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)	No
Japan	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS)	Yes
Korea	Existing Chemicals List (ECL)	Yes
New Zealand	New Zealand Inventory	Yes
Philippines	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	Yes
Taiwan	Taiwan Chemical Substance Inventory (TCSI)	Yes
United States & Puerto Rico	Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory	Yes

*A "Yes" indicates that all components of this product comply with the inventory requirements administered by the governing country(s)

A "No" indicates that one or more components of the product are not listed or exempt from listing on the inventory administered by the governing country(s).

US federal regulations

This product is a "Hazardous Chemical" as defined by the OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D)

Not regulated.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4)

Toluene (CAS 108-88-3) Listed.

SARA 304 Emergency release notification

Not regulated.

OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1053)

Not listed.

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)
SARA 302 Extremely hazardous substance

Not listed.

SARA 311/312 Hazardous chemical

Classified hazard categories

Flammable (gases, aerosols, liquids, or solids)
 Acute toxicity (any route of exposure)
 Skin corrosion or irritation
 Serious eye damage or eye irritation
 Reproductive toxicity
 Specific target organ toxicity (single or repeated exposure)
 Aspiration hazard
 Hazard not otherwise classified (HNOC)

SARA 313 (TRI reporting)

Chemical name	CAS number	% by wt.
Toluene	108-88-3	100

Clean Air Act (CAA) HAPS list

16. Other information

Issue date Sept 15, 2024

Version No. 01

Disclaimer

While Dustronics Inc. believes the information contained herein to be accurate, Dustronics Inc. makes no representation or warranty, express or implied, regarding, and assumes no liability for, the accuracy or completeness of the information. The Buyer assumes all responsibility for handling, using and/or reselling the Product in accordance with applicable federal, state, and local law. This SDS shall not in any way limit or preclude the operation and effect of any of the provisions of Dustronics Inc.'s terms and conditions of sale.

Revision information

This document has undergone significant changes and should be reviewed in its entirety.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	TOLUENE
Autres moyens d'identification	
Numéro d'enregistrement CAS	108-88-3
Synonymes	Méthylbenzène * Méthylbenzène * TOLUENE
Usage recommandé	TOUS LES BUTS APPROPRIÉS ET LÉGAUX.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société	Dustronics Inc.
Adresse	18-10 Bramhurst Ave. Brampton, ON L6T 5H1 Canada
Téléphone	416-880-6772
Site Web	www.dustronics.com
Courriel	service@dustronics.com
Numéro de téléphone d'urgence	416-880-6772

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables Toxicité aiguë, voie orale Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 4
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Danger par aspiration	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2 Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger Liquide et vapeur très inflammables. Nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

Autres dangers

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Toluène	Méthylbenzène Méthylbenzène TOLUENE	108-88-3	100

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire
Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Ce produit est légèrement soluble dans l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Practice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Substance	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Substance	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3 50 ppm

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Substance	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Substance	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Substance	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Substance	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

Substance	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3 50 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Substance	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	15 minutes	60 ppm
	8 heures	50 ppm

Consult provincial or territorial exposure values, as may apply.

Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Substance	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-Crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - Saskatchewan OELs: Can be absorbed through the skin.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les recommandations suivantes ne sont que des recommandations d'utilisation de l'EPI. Ces recommandations ne peuvent couvrir tous les milieux de travail où le produit sera utilisé ni la façon dont le produit sera utilisé dans les nombreux processus et applications. Pour avoir le bon EPI et les bonnes mesures d'ingénierie, l'employeur/l'utilisateur a la responsabilité d'évaluer si l'utilisation qu'il fait du produit est conforme aux exigences de la juridiction locale et, s'il y a lieu, des hygiénistes industriels.

Protection du visage/des yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Liquide.

Forme

Liquide.

Couleur

CLAIR INCOLORE

Odeur

AROMATIQUE

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

-95.56 °C (-140 °F)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

110.6 °C (231.08 °F)

Point d'éclair

4.4 °C (40.0 °F)

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - supérieure (%)

inférieure (%) 1.27 %

Limite d'explosibilité - 7 %(V)

Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	3.1
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	0.7 g/l à 74 °F
Coefficient de partage n-octanol/eau	2.73
Température d'auto-inflammation	480 °C (896 °F)
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Densité	7.26 lbs/gal 0.87 g/mL
Viscosité dynamique	0.27 mPa.s (100 °C (212 °F))
Propriétés explosives	Non explosif.
Classe d'inflammabilité	Inflammable IB estimation
Chaleur de combustion (NFPA 30B)	28.4 kJ/g
Formule moléculaire	C7-H8
Masse moléculaire	92.14 g/mole
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourcentage de matières volatiles	100 %
Densité	0.87
Tension superficielle	27.73 mN/m (25 °C (77 °F))
COV	100 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par inhalation.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
---------	---------	----------------------

TOLUENE (CAS 108-88-3)

Aiguë
Cutanée

DL50

Rat

12000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation cutanée

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Cancérogénicité

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Toluène (CAS 108-88-3)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Toluène (CAS 108-88-3)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Toluène (CAS 108-88-3)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Toluène (CAS 108-88-3)		
Aquatique		
Aiguë		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna) 5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel, truite donaldson (Oncorhynchus mykiss) 5.89 - 7.81 mg/l, 96 heures
Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de cette substance.		
Persistance et dégradation		
Potentiel de bioaccumulation		
Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau 2.73		
Mobilité dans le sol		
Ce produit est légèrement soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.		
Autres effets nocifs		
Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transportation information on packaging may be different from that listed. Information is for reference purposes only. The shipper is legally required to provide, certify, and receive training on, the transportation data for any shipment. Transportation information on packaging may be different from that listed.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non déterminé(e).
TMD	



Informations générales	Polluant marin réglementé par l'IMDG.
TMD	

Numéro ONU	UN1294
Désignation officielle de transport de l'ONU	TOLUENE
Classe de danger relative au transport	3
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non disponible.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
----------------------------------	---

Canada DSL Inventory: Registration Status

Méthylbenzène (CAS 108-88-3) Inscrit

Canada Environmental Emergency Regulations Schedule 1: Listed Substance

TOLUENE (CAS 108-88-3) Inscrit

Canada NPRI (Supplier Notification Required): Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Toluène (CAS 108-88-3)

Règlements sur les précurseurs

Toluène (CAS 108-88-3)

Classe B

Autres règlements fédéraux

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Toluène (CAS 108-88-3)

6594

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Toluène (CAS 108-88-3)

35 % PV

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Toluène (CAS 108-88-3)

594

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit au développement

Toluène (CAS 108-88-3)

Inscrit : Le 1er janvier 1991

États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))

Toluène (CAS 108-88-3)

Proposition Californie 65

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit au développement

Toluène (CAS 108-88-3)

Inscrit : Le 1er janvier 1991

États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))

Toluène (CAS 108-88-3)

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Réglementations Fédérales des États-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Toluène (CAS 108-88-3)

Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Oui

Catégories de danger classé

Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
 Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)
 Corrosion cutanée ou irritation cutanée
 Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
 Toxicité pour la reproduction
 Toxicité pour certains organes cibles (exposition simple ou répétée)
 Danger par aspiration
 Danger non classé ailleurs (DNCA)

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement	% en poids.
Toluène	108-88-3	100

Loi sur l'assainissement de l'air (Clean Air Act (CAA))

Liste HAPS

16. Autres informations

Date de publication

15-septembre-2024

Version n°

01

Avis de non-responsabilité

Bien que Dustronics Inc. croit que les renseignements contenus dans le présent document soient exacts, Dustronics Inc. n'offre aucune garantie, expresse ou implicite en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'exhaustivité de tels renseignements, et n'en assume responsabilité. L'acheteur assume toute responsabilité pour la manipulation, l'utilisation et la revente du produit conformément aux lois fédérales, provinciales et municipales. La présente fiche signalétique ne doit en aucun cas limiter ni exclure aucune des clauses des modalités de vente de Dustronics Inc..

**Informations relatives à la
révision**

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu
entièrement.